

## Procès verbal

Le mardi 05 novembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Patrick COUTAREL.

Secrétaire de la séance : Ghislaine MOMBOUCHER

**Présents** : Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-Louis DUBREUIL, Anne SOUMAGNAC, Nathalie GRENIER, Jean-François ROQUES, Thomas LAMURAILLE, Claude MARSAT, Peggy DUPUI

**Représentés** : Peggy CABARET représentée par Nathalie GRENIER

**Absents et excusés** : Guillaume REBIERE, Christophe COILLOT, Emilie VACHER, Paul Marie FOURESTEY, Marie Hélène TESTUT

### Ordre du jour

#### I. DÉLIBÉRATIONS

1. Modification du tableau des emplois et effectifs des agents techniques
2. Décisions modificatives - Vote de virements de crédits.

#### II. QUESTIONS DIVERSES

##### I - Délibérations du conseil :

Modification du tableau des emplois et effectifs des agents techniques (N° DE\_050\_2024)

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L.542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la promotion interne de l'adjoint technique principal 1ère classe 35/35<sup>ème</sup> au poste d'agent de maîtrise, il a été décidé d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1er décembre 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/12/2024

Délibération : adoptée

Décisions modificatives - Vote de virements de crédits (N° DE\_051\_2024)

M. le Maire indique que le mandat 644-2024 relatif aux travaux de voirie « route de la république » d'un montant de 25.669,20 € a été pris en charge par les services de la trésorerie en section de fonctionnement au lieu de section d'investissement comme initialement prévu.

Cette opération nécessite donc une décision modificative de virement de crédits.

Il expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, étant insuffisants pour cette prise en charge, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

**FONCTIONNEMENT :**

011 Dépenses – compte 615231 : + 25 700,00 €  
023 Dépenses : - 25 700,00 €

**TOTAL : 0 €**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses – compte 2152-14 : - 25 700,00 €  
021 Recettes : -25 700 ,00 €

**TOTAL : 0 €**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération : adoptée

**II - Questions diverses.**

- Téléthon les 29 et 30 novembre 2024 à Mouliets et Villemartin.

Fin de séance - 21h12

Patrick COUTAREL  
Président de séance

Ghislaine MOMBOUCHER  
Secrétaire de séance